

Rwanda : en plein procès, Kizito Mihigo renonce à ses avocats

RFI, 29-11-2014 Au Rwanda, au troisième jour du procès du célèbre chanteur Kizito Mihigo pour conspiration contre le gouvernement, un de ses co-accusés a affirmé avoir été torturé pendant un mois avant l'annonce officielle de son arrestation. Peu avant, à l'ouverture de l'audience et à la surprise générale, Kizito Mihigo, qui à la diffusion des autres prévenus avait plaidé coupable et demandé la clémence du jury, a révoqué ses avocats.

Alors que Kizito Mihigo n'était pas supposé s'exprimer ce vendredi, au tout début de l'audience le chanteur a parlé. « Je souhaite continuer le procès sans mes avocats. Je plaide en demandant pardon, donc afin de mettre l'accent là-dessus, je souhaite me défendre seul », a-t-il expliqué. Depuis le début du procès, si Kizito Mihigo plaide coupable, ses avocats estiment que l'accusation n'a aucune preuve contre lui. Surpris, puis visiblement excédé, M. John Bigarama, le seul présent à l'audience hier, a alors brusquement quitté la salle. Par la suite, c'est Jean-Paul Dukuzumuremyi qui a été entendu. A la barre, à plusieurs reprises, le prévenu a affirmé avoir été détenu illégalement pendant un mois avant l'annonce officielle de son arrestation par la police et d'avoir été physiquement torturé. « Je suis forcé de plaider coupable » lors du pré-procès. « Toutes les accusations sont fabriquées, ils voulaient quelqu'un avec un passé militaire à lier aux crimes de Kizito Mihigo », a dénoncé le soldat démobilisé. Déjà la semaine dernière, Cassien Ntamuhanga, un journaliste avait affirmé avoir été détenu illégalement toute une semaine ajoutant que des aveux lui avaient alors été extorqués sous une torture psychologique. Selon des proches de Kizito Mihigo, ce dernier avait disparu une semaine avant l'annonce de son arrestation, même si ni lui ni son avocat n'ont jamais dénoncé le procès une quelconque arrestation illégale. Reprise du procès le 12 décembre.